

Compte rendu réunion du Conseil Municipal à huis clos

Du 25 Novembre 2020

Date de convocation : 20/11/2020

PRÉSENTS : M. ZDAN Michel, M. LORRAIN Jean-Luc, Mme BRUNANCHON Annie, M. DEMESSANCE Christophe, Mme QUILLAUD Elodie, M. DAROLLES Cédric, M. DA SILVA CORREIA Manuel, M. PARTINICO Jérémy, M. GARRIGUES Jean-Luc, Mme MESPLES Magali, M. NAYRAC Philippe, M. ROMERO Patrick, Mme SAJDAK Sophie, M. STRAUS Christophe.

EXCUSE(S) : Mme FLOURY Clara (pouvoir donné à Monsieur ZDAN Michel)

Monsieur NAYRAC Philippe a été élu secrétaire

COMPTE RENDU :

1/ Approbation compte rendu du dernier conseil du 30 octobre 2020.

Modification sur la présence de Monsieur GARRIGUES Jean-Luc et de l'absence de Monsieur DA SILVA CORREIA.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

2/ Délibération n° 2020 – 56 – Convention de transfert entre la Commune et la SAS « Le Hameau du Château ».

Monsieur le Maire donne lecture du projet de la convention de transfert des voies et équipements communs entre la Commune et la SAS « Le Hameau du Château », relative au futur lotissement prévu en zone d'aménagement 1AU « Le Château » dans le PLU de la Commune.

Une négociation concernant les termes et clauses a été préalablement menée afin d'assurer à la Collectivité les garanties nécessaires au respect des règles de l'art concernant les futurs ouvrages et donc un suivi de leur réalisation, mais encore la nature des cessions concernées (le périmètre exact et le détail des équipements concernés par la rétrocession, les caractéristiques techniques et l'état de ces équipements, la fourniture de plans et de documents techniques liés aux travaux réalisés, les modalités financières).

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que ce zonage 1AU est ouvert depuis 2005 (1er PLU de la commune), reconduit lors de la précédente révision et aménageable ; il a toujours fait partie d'objectifs « structurant » pour la commune, même si les dernières lois et règlements, notamment en ce qui concerne l'abandon du COS, ou encore la densification et abandon de la doctrine départementale (précédemment 2500 m² min de surface pour bâtir), sont venus « perturber » les objectifs ciblés sur ce zonage et foncier dédié.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à signer la « convention de transfert des voies et équipements communs » avec la « SAS du Hameau du Château ».

3/ Délibération n° 2020 – 57 – Clôture enquête publique relative au « classement dans le Domaine Public communal des voiries et réseaux du lotissement Domaine de Julia – Tranche 1 ».

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'enquête publique et les conclusions du Commissaire Enquêteur Madame DE BALORRE de TOULOUSE relatif au « Classement dans le domaine public communal des voiries et réseaux du lotissement Domaine de Julia – Tranche 1 ».

Il demande au Conseil de se prononcer sur les résultats de l'enquête.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve les conclusions du Commissaire Enquêteur Madame DE BALORRE de TOULOUSE, constatant aucune observation contre le projet et lui donnant un avis favorable.

4/ Délibération n° 2020 – 58 – Attribution tickets KADEOS aux employés.

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2019 - 66 du 13 décembre 2019 concernant l'attribution de tickets KADEOS au personnel communal pour le Noël du salarié et des enfants et pour la rentrée scolaire à savoir :

- Pour le Noël du salarié : 50 € à chacun
- Pour le Noël des enfants : 30 € par enfants du salarié.
- Pour la rentrée scolaire : 30 € par enfants du salarié.

Le Conseil Municipal approuve l'attribution des tickets KADEOS au personnel communal et accepte la somme citée au-dessus.

5/ Délibération n° 2020 – 59 – Remboursement frais avancés par Mme QUILLAUD Elodie.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que Madame QUILLAUD Elodie a dû procéder au paiement par carte bancaire pour des achats de Noël qui seront offerts aux enfants du village.

Monsieur le Maire présente la facture VALGOURMAND pour un montant de 152.00 € et demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer pour ce remboursement.

Le Conseil Municipal accepte l'achat de Noël pour les enfants du village et accepte le remboursement de la facture VALGOURMAND pour un montant de 152.00 € à Mme QUILLAUD Elodie.

6/ Délibération n° 2020 – 60 – Intégration dans le domaine public les voiries et réseaux du Lotissement Domaine de Julia – Tranche 1.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'emprise foncière concernée :

- Parties communes :
 - Parcelle EC1 / réf. Cadastrale : B-0785 pour un volume de 1929 m²
 - Voirie principale dénommée « Allée de Julia » desservant l'entrée du lotissement via tranche 1 et tranche 2
 - Parcelle EC2 / réf. Cadastrale : B-0786 pour un volume de 5828 m²
 - Voirie de desserte dénommée « Allée de Julia » desservant l'intégralité des lots de la tranche 1, y compris rond-point et dessertes attenantes du rond-point.
 - Parcelle EC3 / réf. Cadastrale : B-0787 pour un volume de 853 m²
 - Voirie de desserte des lots 46,44, 43 et 42 et contournement de l'ilot formé des lots 41 et 45, dénommée « Rue du Pesquiès ».
 - Parcelle EC4 / réf. Cadastrale : B-0788 pour un volume de 2300 m²
 - Foncier réservé au « bassin de rétention »

Soit un total principal de 10 910 m².

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve l'intégration des voiries et réseaux du Lotissement Domaine de Julia – Tranche 1.

7/ Règlement du cimetière et présentation plan du cimetière « Riutarel »

Monsieur le Maire donne lecture du règlement du cimetière préétabli. Quelques modifications sont à apporter à savoir :

- Citer les deux cimetières
- Evoquer le dépositaire et citer le nombre de place
- Défunt sans famille : définir le délai de 5 ans ; les objets de valeur seront cédés à EMAUS.
- Jardin du souvenir : indiquer le tarif
- Rectifier la dimension des concessions : 1.5 x 3.
- Rectifier les côtés latéraux 2 au lieu de 3

Le nouveau règlement sera remis à tous les élus pour la relecture et sera représenté au prochain conseil.

Le Conseil Municipal approuve le plan présenté.

8/ Travaux à prévoir pour l'année 2021

Monsieur le Maire présente les devis de l'entreprise MARTY TP relatif à

- Création d'un arrêt de bus en sortie du village avant l'intersection (RD28e / RD12) pour un montant de 9577.20 € HT
- Passage sur ruisseau chemin du Glaoudis pour un montant de 5750.00 € HT

9/ Affectation nouvelle adresse

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter une nouvelle adresse concernant la parcelle WA 20 qui se situe à l'entrée de la résidence Souleilla de Loumaing. Il propose « 1 Chemin de Capayrou ».

Le Conseil Municipal accepte la proposition d'affectation de la nouvelle adresse citée ci-dessus

10/ Demande autorisation emplacement Taxi

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur MUNOZ Eric domicilié à Plaisance du Touch demandant une autorisation de stationner son véhicule de Taxi sur la Commune de Grazac

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à répondre favorablement à la demande.

11/ Report délibération du choix de transférer de la compétence du PLU à la CCBA

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la délibération n° 2020-47 du dernier conseil doit être annuler. En effet, la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, par son article 7, a modifié la date du transfert de plein droit de la compétence PLU, qui est désormais fixée au 1^{er} juillet 2021.

Une nouvelle délibération doit être prise entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2021.

Le Conseil Municipal accepte d'annuler la précédente délibération.

12/ Décisions modificatives

Monsieur le Maire présente les décisions modificatives suivantes :

Décision modificative n° 1 : reversement du trop-perçu de la taxe d'aménagement

| DESIGNATION | Diminution de crédit | Augmentation de crédit |
|--|----------------------|------------------------|
| D 102296 : Reprise su taxe d'aménagement | | 12 865.11 € |
| D 16871 : Autres dettes : Etat & Etabl. | 12 865.11 € | |
| Total | 12 865.11 € | 12 865.11 € |

Décision modificative n° 2 : Paiement honoraire n° 1 – Révision PLU

| DESIGNATION | Diminution de crédit | Augmentation de crédit |
|--|----------------------|------------------------|
| D 202 : Frais doc. Urbanisme, numérisation | | 8 420.00 € |
| D 2152 : Installation de voiries. | 8 420.00 € | |
| Total | 8 420.00 € | 8 420.00 € |

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les deux décisions modificatives.

13/ Désignation représentant au COPIL pour le centre aquatique

La CCBA demande un représentant de la Commune pour assister au COPIL relatif au futur centre aquatique. Monsieur DA SILVA CORREIA Manuel se porte candidat.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

14/ Désignation représentant au COPIL pour le pôle d'enseignement artistique pluridisciplinaire

La CCBA demande un représentant de la Commune pour assister au COPIL relatif au futur centre aquatique. Monsieur ROMERO Patrick se porte candidat.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

15/ Questions et informations diverses

- *Ecole : demande prêt de la salle polyvalente pour initiation cirque : accepté mais uniquement les jeudis demandés*
- *Réparation véhicule GOUPIL*
- *Repas des aînés : sujet reporté afin de réfléchir à compenser le repas des aînés annulé suite à la crise sanitaire.*
- *Position plateforme Point d'Apport Volontaire collecte OM : compte-rendu porté à la CCBA.*
- *Arbres de Noël : Proposition d'achat de livres pour les enfants de 0-3 ans, 4-7 ans, 8-10 ans + confiseries*
- *Petite enfance : Compte rendu commission petite enfance*
- *Aire de loisirs : faire une demande de prêt de trésorerie sur les subventions et FCTVA mais aussi faire une demande d'aide auprès de la CAF.*
- *Pose de panneaux photovoltaïques : un rendez-vous a été pris avec M. THOMAS de la Société CONSO INTEL pour approfondir le sujet.*
- *Syndicat des Côteaux : Compte rendu de la réunion du 17/11/20 entre le Syndicat des Côteaux, les collectivités et l'ATD.*

Approuvé le Vendredi 29 janvier 2021 à l'unanimité.

| | |
|---------------------|--------------|
| M. ZDAN | M. GARRIGUES |
| M. LORRAIN | Mme MESPLES |
| Mme BRUNANCHON | M. NAYRAC |
| M. DEMESSANCE | M. PARTINICO |
| Mme QUILLAUD | M. ROMERO |
| M. DA SILVA CORREIA | Mme SAJDAK |
| M. DAROLLES | M. STRAUS |
| Mme FLOURY | |